

Arrêté n°2022-03-17-01 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 01

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-01 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 01 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-01 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 01 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Nicolas BINCTIN
- Madame Hélène BOUCARD
- Monsieur Laurent DESSESSARD
- Madame Marianne FAURE-ABBAD
- Monsieur Benoit GRIMONPREZ
- Madame Elsa GUEGAN
- Monsieur Jean-Philippe LHERNOULD
- Madame Laurence LETURMY
- Monsieur Romain OLLARD
- Madame Agnès PIMBERT

Article 2 : Collège B

- Madame Elsa BERRY
- Monsieur Vincent BONNIN
- Madame Tanja PETELIN
- Monsieur Jerome BOSSAN
- Madame Ramparany HOBINAVALONA
- Monsieur David GANTSHNIG
- Madame Morgane REVERCHON-BILLOT
- Monsieur Pascal RUBELLIN
- Madame Anne SCATOLLIN
- Monsieur Alexandre ZOLLINGER

Article 6 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Droit et sciences sociales ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

